



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité Publique**

**Dossier de demande de déclaration d'utilité publique  
déposé par la communauté urbaine Le Mans Métropole  
pour le projet d'aménagement du Boulevard Nature 2**

**Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Pays de la Loire**

La communauté urbaine Le Mans Métropole a déposé auprès du préfet de la Sarthe un dossier de demande de déclaration d'utilité publique pour le projet d'aménagement du Boulevard Nature 2 sur le territoire des communes du Mans, Yvré-l'Évêque, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans, Mulsanne, Moncé-en-Belin, Arnage, Allonnes, La Chapelle-Saint-Aubin et Saint-Saturnin.

Après consultation de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de l'étude d'impact du projet, son avis est le suivant :

**AVIS tacite « sans observation »**

**au terme du délai réglementaire échu le 11 octobre 2022**

L'avis de l'autorité environnementale a été publié le 12 octobre 2022 sur le site de la MRAe :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-pays-de-la-a895.html>